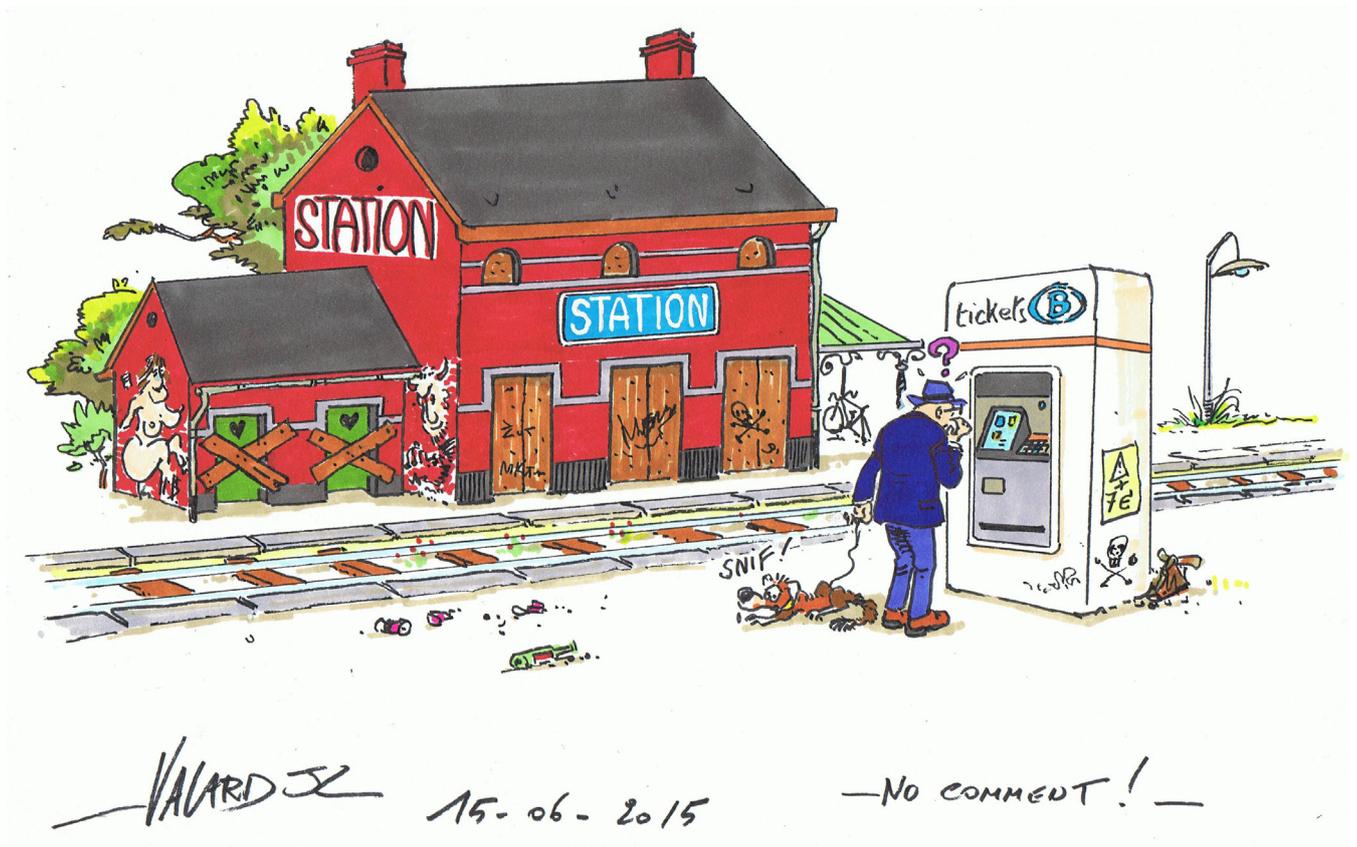


LA CGSP-ACOD DIT NON AU DOSSIER « PRÉSENCE EN GARE »

Lors de la commission paritaire du 26 février, la **CGSP-ACOD** a émis un avis très défavorable par rapport au dossier « Présence en gare ». Cette restructuration aura un impact très négatif pour le personnel et les usagers. La CSC-ACV a accepté le dossier.



Pour le personnel :

► L'agrandissement des sièges de travail et la flexibilité géographique qui en découle ont un impact sur l'équilibre entre vie professionnelle et vie privée et sur le portefeuille des agents. Maintenant que les cheminots peuvent enfin bénéficier d'une indemnité vélo, ils devront acheter une deuxième (ou première) voiture pour organiser leur vie professionnelle et leur vie familiale...

Pendant les négociations, nous avons défendu que la mobilité des agents devait se faire sur base volontaire. Nous avons également demandé d'inscrire dans la réglementation la garantie que les agents travaillent au moins 80 % du temps dans le lieu de travail de préférence.

La direction a refusé.

► Le transfert obligatoire des Assistants Clientèle Principaux (ACP) vers les faisceaux comme Assistants Opérations Principaux (AOP) est très problématique. Non seulement, les métiers de ACP et AOP sont différents, mais en plus, dans les faisceaux, les agents seront soumis à une flexibilité géographique accrue. Ils devront travailler selon un roulement, une partie du mois dans un grand faisceau (« faisceau mère ») et une partie du mois dans un petit faisceau (« faisceau fille »). Ces faisceaux se situent parfois à plus de 50 km l'un de l'autre.

 Lors des dernières négociations, nous avons proposé de rendre le métier d'AOP plus attractif en passant de rang 7 à rang 6 (Coordinateur Technique échelle 655). Ceci a été rejeté.

Pour les usagers :

- ▶ Cette restructuration et la réduction des heures d'ouverture des guichets entraîneront une nouvelle réduction du service aux voyageurs. En effet, dans certaines gares (Nivelles, Mouscron, La Louvière Sud, Ath, Blankenberge, La Panne, Dendermonde, Geraardsbergen, Herentals, Marloie et Welkenraedt), il n'y aura plus de personnel pendant une grosse partie de la semaine. En cas de perturbation par exemple, il n'y aura plus de personnel sur place pour informer et aider les usagers et pour intervenir pour rétablir la situation.
- ▶ Environ 190 agents seront retirés des gares. Comment améliorer dans ces conditions la « présence en gare » et le service aux usagers ? Comment faire plus avec moins ?

La **CGSP-ACOD** a, depuis le début des négociations en mai 2023, été à l'écoute de ses affiliés. Lors des réunions, nous avons défendu leurs demandes. Nous avons mené deux fois 48h de grève (dont 48h seul, sans la CSC-ACV) en novembre et décembre 2023.

Nous avons fait évoluer le dossier.

B-TO a réduit la taille de ses sièges de travail, les AOP recevront une allocation de faisceaux de 4 € (8 € avec l'index , 2 € (4€ avec l'index) pour Forest, Schaarbeek et Arlon) par prestation. L'indemnité d'éloignement est désormais de 6 € (12 € avec l'index) et sera payé aux contractuels. Les 63 ACP des 11 plus grosses gares n'iront pas à BCS (ex BMS) et ces activités resteront entre les mains de statutaires...



Mais ces avancés sont largement insuffisantes !



Pour cette raison, **la CGSP-ACOD** s'est prononcée contre ce dossier et continuera à soutenir ses affiliés tout au long de cette restructuration qui n'a aucune valeur ajoutée opérationnelle. Il s'agit d'une opération d'économies sur le dos du personnel et des voyageurs.

RENFORCEZ VOTRE AVENIR

Votez **CGSP CHEMINOTS**

3



CGSP
FGTB SERVICES PUBLICS
CHEMINOTS

ÉLECTIONS SOCIALES 2024

